

Agriculture : une loi qui ne répond ni à l'urgence du revenu ni à celle de la souveraineté alimentaire

Déclaration du PCF – 22.07.2026

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles a été définitivement adoptée par le Parlement. À l'Assemblée nationale, 296 députés ont voté pour et 224 contre.

Ce texte prétend répondre aux problèmes des agriculteurs et agricultrices alors qu'il ne traite pas les causes profondes de la crise : des prix agricoles trop bas et volatils, des revenus insuffisants, un endettement croissant, la captation de la valeur par un complexe agro-industriel composé de firmes situées en amont et en aval (agrofourniture, agroalimentaire, grande distribution, restauration hors domicile) ainsi que la concurrence de produits importés qui ne respectent pas systématiquement les mêmes normes que les producteurs français.

Cette loi ne garantit aucun revenu supplémentaire aux agriculteurs. Elle laisse intact le système économique qui oblige trop souvent les exploitants à vendre leur production à un prix inférieur à leurs coûts de production, à s'endetter pour rester compétitifs et à produire toujours davantage pour maintenir leur revenu.

La droite et l'extrême droite prétendent défendre les agriculteurs tout en refusant de s'attaquer au libre-échange, au pouvoir des centrales d'achat et aux profits des grands groupes de l'amont et de l'aval. Le PCF refuse cette impasse. Il défend au contraire une souveraineté alimentaire fondée sur une agriculture rémunératrice et durable. Un autre modèle agricole est nécessaire.

Le libre-échange met les agriculteurs français en concurrence avec le moins-disant social et environnemental

Comment parler de souveraineté agricole sans remettre en cause les accords de libre-échange qui exposent les agriculteurs français à une concurrence déloyale ?

L'Union européenne multiplie les accords commerciaux permettant l'entrée de produits agricoles issus de pays dans lesquels les normes sanitaires, sociales, environnementales et de bien-être animal sont très souvent moins exigeantes qu'en France. Cette politique tire les prix vers le bas et demande aux agriculteurs français de respecter des règles que les produits importés ne respectent pas toujours.

On ne peut pas interdire ou réduire certaines pratiques en France tout en important des denrées produites à l'aide de substances, de pratiques ou selon des normes interdites à nos propres producteurs. Ce système est incohérent pour les consommateurs et profondément injuste pour les agriculteurs.

Le PCF demande :

- la suspension de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur et le refus de tout nouvel accord de libre-échange menaçant une filière agricole ;

- la mise en place de protections commerciales aux frontières de la France et de l'Union européenne lorsque les productions importées ne respectent pas nos normes sociales, sanitaires et environnementales ;
- l'application effective de clauses de sauvegarde dès qu'une filière est déstabilisée par une hausse des importations ou un effondrement des prix ;
- l'interdiction d'importer des produits agricoles obtenus avec des substances ou des pratiques interdites en France ;
- une priorité donnée aux productions locales dans la restauration collective publique ;
- la reconquête de notre autonomie dans les secteurs où la France est devenue trop dépendante des importations, notamment les fruits et légumes, les protéines végétales et certaines productions animales, comme la viande ovine ou de volaille.

Protéger notre marché agricole ne signifie pas organiser le repli national. Cela signifie sortir de la mise en concurrence généralisée des agriculteurs du monde et construire des coopérations mutuellement avantageuses, respectueuses de la souveraineté alimentaire de chaque peuple.

L'eau : garantir durablement la production agricole et préserver la ressource

La loi d'urgence acte une nouvelle étape dans la déréglementation de la gestion de l'eau. Elle ouvre en effet la voie à l'assouplissement du pompage des eaux superficielles et rend possible la construction d'infrastructures de stockage d'eau dans les zones humides.

Les agriculteurs sont en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique. Ils ont besoin de visibilité et d'un accès sécurisé à l'eau pour maintenir leur production et leur revenu. La réponse ne peut donc être ni l'interdiction générale du stockage ni l'appropriation de la ressource par quelques intérêts privés.

Le PCF défend une gestion publique et démocratique pour déterminer territoire par territoire la gestion, les usages et les priorités sans opposer les agriculteurs, les habitants, les entreprises. Pour les communistes, la gestion de l'eau doit viser la satisfaction des besoins sociaux et agricoles tout en veillant à la protection de la ressource. Il s'agit d'abord de faire de nos sols les premiers réservoirs d'eau en augmentant leur capacité de rétention, notamment grâce au maintien des prairies, des haies et des zones humides, ainsi qu'à l'augmentation du taux de matière organique des sols.

À cela s'ajoute l'enjeu de moderniser les réseaux d'irrigation, lorsqu'elle est nécessaire, afin de combattre les fuites dans les canalisations et les équipements.

Quant au stockage de l'eau, cette question ne doit pas être taboue. L'évolution du régime des précipitations liée au dérèglement climatique nécessite de stocker l'eau lorsqu'elle est excédentaire, en tenant compte de la situation de chaque bassin versant et en privilégiant les solutions ayant le moins d'impact sur les milieux naturels.

La création d'ouvrages structurants, multi-usages et d'intérêt général doit être posée sur la table, à l'image des Grands Lacs de Seine. Ces infrastructures, gérées par la puissance publique, devraient prioritairement servir au soutien du débit d'étiage des cours d'eau afin de garantir leur continuité écologique et de permettre des prélèvements responsables pour les activités humaines et agricoles. Le pompage dans les nappes devrait, quant à lui, être autorisé en fonction

du contexte hydrogéologique local et uniquement lorsque les nappes sont suffisamment rechargées.

Le PCF refuse que l'accès à l'eau soit réservé aux exploitations de grande taille ayant un accès privilégié aux terres irrigables et disposant des capacités d'investissement les plus importantes. Les décisions doivent être prises collectivement, avec les agriculteurs, les collectivités, les habitants et les gestionnaires de la ressource, sous le contrôle de la puissance publique.

L'accès à l'eau doit soutenir en priorité le maintien du plus grand nombre d'exploitations, l'installation de jeunes agriculteurs et la production de denrées agricoles destinées à la satisfaction des besoins sociaux des territoires.

L'irrigation devrait notamment servir davantage à répondre à la consommation régionale de fruits et légumes. En effet, d'après FranceAgriMer, la production française ne couvre que 86 % des besoins en légumes frais et 80 % des fruits tempérés consommés sur le territoire.

Produits phytosanitaires : ne pas laisser les agriculteurs seuls face aux impasses techniques

La loi d'urgence agricole réautorise également, par dérogation, l'emploi de deux insecticides, l'acétamipride et le flupyradifurone, dont les effets cancérigènes sont avérés.

Ces produits présentent des risques importants pour les pollinisateurs, les écosystèmes et la santé humaine, qu'il s'agisse de celle des consommateurs ou de celle des agriculteurs et salariés agricoles qui les appliquent. Leur réautorisation ne peut toutefois être examinée indépendamment des difficultés concrètes des filières concernées, notamment lorsqu'elles ne disposent pas immédiatement d'alternatives suffisamment efficaces.

Le gouvernement place les agriculteurs devant un faux choix : utiliser des produits dangereux ou risquer de perdre leur récolte et leur revenu. Il autorise temporairement des substances sans apporter de solution durable aux producteurs et sans permettre d'engager la nécessaire et urgente transformation agroécologique.

Les communistes sont bien conscients des difficultés rencontrées par les agriculteurs pour maintenir leurs rendements. La réduction du recours aux produits phytosanitaires ne se décrète pas : elle demande du temps, des alternatives disponibles, un accompagnement technique, des investissements et une garantie économique. Elle ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des seuls exploitants.

À l'instar de la proposition de loi déposée par Julien Brugerolles, député communiste du Puy-de-Dôme, l'instauration d'un régime public d'assurance et de prévention des risques climatiques, sanitaires et environnementaux permettrait de limiter le recours aux produits chimiques sans faire supporter aux agriculteurs les pertes de rendement ou de revenu liées aux transitions.

De même, le PCF défend une réorientation d'une partie des aides de la Politique agricole commune afin de bâtir des plans individualisés de sortie progressive des produits phytosanitaires. Ces derniers tiendraient compte des spécificités de chaque exploitation, à l'image des contrats territoriaux d'exploitation en vigueur dans les années 2000.

Ces contrats devraient être négociés avec chaque exploitant, financés sur plusieurs années et assortis d'une garantie de revenu. Ils permettraient de financer le matériel, les changements de

pratiques, les besoins supplémentaires de main-d'œuvre et les éventuelles pertes temporaires de production.

Se pose également l'enjeu d'investissements publics supplémentaires dans la recherche agronomique et l'enseignement agricole publics afin de relever le défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.

Il faut renforcer l'INRAE, les instituts techniques, les chambres d'agriculture et l'enseignement agricole public afin que les alternatives soient élaborées avec les agriculteurs et rapidement accessibles sur le terrain.

Garantir des prix rémunérateurs plutôt que pousser à produire toujours plus

Parce que le revenu agricole reste encore et toujours le nerf de la guerre, les communistes défendent de longue date d'ambitieux dispositifs d'intervention publique sur les prix et les volumes, ainsi que le rétablissement du coefficient multiplicateur pour contenir les profits de la grande distribution.

Le PCF propose la création de conférences permanentes territoriales réunissant les représentants des agriculteurs, des salariés, des transformateurs, de la distribution, des consommateurs et de l'État. Elles fixeraient des prix planchers tenant compte des coûts réels de production, filière par filière.

Nous proposons également :

- de rétablir un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente au consommateur afin d'encadrer les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution ;
- de créer un grand service public d'hygiène et de certification afin de garantir la sécurité sanitaire et les qualités organoleptiques de notre alimentation ;
- de soutenir les organisations de producteurs, les associations d'organisations de producteurs et les coopératives réellement contrôlées par leurs adhérents ;
- de créer des outils publics de stockage et de régulation des volumes pour éviter les effondrements de prix.

Au lieu de s'attaquer au partage de la valeur ajoutée agroalimentaire, la loi d'urgence agricole accentue la dépendance des agriculteurs aux grandes firmes du complexe agro-industriel capitaliste.

Elle ne remet en cause ni le pouvoir des centrales d'achat, ni la concentration de l'industrie agroalimentaire, ni la dépendance des exploitations envers les banques, les fournisseurs de semences, de produits phytosanitaires, d'aliments, de machines ou d'énergie.

Élevage : maintenir des exploitations nombreuses dans tous les territoires

Outre ses conséquences sur l'eau et la santé publique, cette loi assouplit également la construction de bâtiments d'élevage de grande capacité.

Conformément à son Plan Empreinte 2050 visant à atteindre la neutralité carbone d'ici vingt-cinq ans, le Parti communiste français défend la réintroduction d'activités d'élevage de petite et moyenne taille dans les zones céréalières, au moyen d'aides couplées dédiées.

Il défend parallèlement le maintien des élevages existants, notamment dans les territoires herbagers et de montagne, ainsi que des prix rémunérateurs pour la production de lait, de viande et d'œufs.

Plutôt que de laisser se poursuivre la concentration des productions et la disparition des unités de production, les communistes veulent faire de l'élevage durable la clé de voûte d'une véritable politique de déspecialisation territoriale.

Ce changement de paradigme contribuerait à renouer avec les principes de la polyculture-élevage, permettant notamment de réduire l'utilisation d'engrais minéraux issus de la pétrochimie en bénéficiant de précieux effluents d'élevage.

De même, le démarrage d'une activité d'élevage sur une exploitation céréalière s'avère plus créateur d'emplois que la poursuite de la course aux hectares, encouragée par des rapports de prix défavorables au producteur et des soutiens publics majoritairement alloués en fonction de la superficie déclarée.

Cette évolution suppose un investissement public massif dans les abattoirs de proximité, les outils de transformation, les services vétérinaires, la formation ou encore le soutien aux services de remplacement.

*

Pour toutes ces raisons, la loi d'urgence agricole passe complètement à côté de la défense de notre souveraineté alimentaire alors qu'elle prétend servir cet objectif.

Une part croissante de la richesse produite par les agriculteurs leur échappe au profit des grands groupes situés en amont et en aval de leurs exploitations.

Une véritable loi d'urgence aurait dû garantir des prix rémunérateurs, protéger les marchés agricoles, lutter contre la concurrence déloyale, encadrer les marges de la grande distribution et des industriels, alléger la dette des exploitations en difficulté et engager un grand plan public pour l'installation et la transmission.

La souveraineté alimentaire ne peut être instrumentalisée au profit de la seule maximisation des volumes produits. Cette notion fondamentale devrait plutôt rimer avec la satisfaction des besoins sociaux, notamment l'accès universel à une alimentation suffisante, saine et équilibrée, produite par une agriculture rémunératrice et durable.

La France doit pouvoir décider de ce qu'elle produit, de la manière dont elle le produit et des conditions dans lesquelles les agriculteurs sont rémunérés. Elle doit protéger ses terres agricoles, assurer le renouvellement des générations et retrouver la maîtrise publique de sa politique alimentaire.

Tel est le projet des communistes pour nourrir la Nation tout en nouant des coopérations solidaires avec d'autres États en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de préservation des ressources génétiques, de soutien à la recherche agronomique ou d'échange d'étudiants formés par l'enseignement agricole.

Le PCF propose la tenue d'un Grenelle de l'agriculture associant directement les agriculteurs à l'élaboration et à la gestion de nouveaux outils publics d'intervention. L'objectif est clair : permettre à chaque agriculteur et agricultrice de vivre dignement de son travail et donner à la France les moyens de nourrir durablement sa population.

Paris, le 22 juillet 2026

Parti communiste français.